

Loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et plan sur le changement climatique : Formulaire de demande de financement pour la participation du public

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse envisage actuellement de nouveaux objectifs de développement durable et un nouveau plan sur le changement climatique. Les Néo-Écossais sont invités à participer à la discussion à : [CleanFuture.ca](https://www.cleanfuture.ca).

Afin de pouvoir prendre des décisions plus éclairées concernant l'environnement, nous offrons des fonds aux groupes communautaires sous-représentés pour qu'ils puissent organiser des conversations et recueillir des rétroactions.

Qu'est-ce que le développement durable? Qu'est-ce que le changement climatique?

Le développement durable est un développement qui tient compte de la santé de l'économie, des collectivités et de la planète. Le changement climatique est causé par la pollution qui modifie les conditions météorologiques à long terme. Ces changements influent sur notre environnement naturel ainsi que sur nos collectivités, notre économie et notre santé.

Qui peut faire une demande de financement?

La province offre un financement maximal de 2 000 \$ pour aider certaines communautés et organisations à créer des ateliers sur le développement durable et le changement climatique. Cette subvention sert à faciliter l'organisation de conversations plus inclusives axées sur l'avis des membres de communautés sous-représentées, dont :

- les personnes à faible revenu;
- les Afro-Néo-Écossais;
- les Mi'kmaq et les autres peuples autochtones;
- les immigrants et les nouveaux arrivants au Canada;
- les personnes handicapées;
- les membres de la communauté 2SLGBTQIA+;
- les jeunes (moins de 18 ans).

Comment ce financement peut-il être utilisé?

Ce financement sert à faciliter les conversations dirigées par votre communauté, selon la méthode de votre choix. Il peut servir à couvrir la planification d'une rencontre virtuelle, le temps consacré à la recherche, les frais liés à une réunion particulière ou l'embauche d'une personne chargée d'organiser une réunion.

Le thème des conversations doit être axé sur le changement climatique et/ou le développement durable. Il peut s'agir :

- de l'accès au transport propre;
- de l'abordabilité énergétique;
- de l'eau potable;
- de la lutte contre les inondations;

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

- de la chaleur accablante;
- des coupures de courant;
- etc.

***Vous pouvez télécharger gratuitement une Trousse d'animation d'atelier autonome pour faciliter les conversations à : CleanFuture.ca.

À quoi serviront les rétroactions?

Vos rétroactions communautaires seront transmises au ministère de l'Environnement et du Changement climatique de la Nouvelle-Écosse. Elles aideront le gouvernement à prendre des décisions à propos de politiques et de programmes relatifs à l'environnement dans le cadre de nouveaux objectifs de développement durable et de nouvelles mesures concernant le changement climatique.

Nous invitons votre communauté à participer à la discussion. La date limite pour présenter une demande est le 25 juin 2021.

Notes importantes :

- Nous vous déconseillons d'organiser des séances en présentiel à cause de la pandémie de la COVID-19. Veuillez à planifier des activités virtuelles et à suivre toutes les consignes de santé publique.
- Nous organiserons un webinaire le **31 mai 2021, à 14 h HAA**, pour discuter de ce programme de financement et répondre à vos questions. Veuillez envoyer un courriel à : Policy1@novascotia.ca pour vous inscrire.
- Veuillez lire tout le formulaire avant de le remplir. Si vous avez besoin d'aide ou avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à : Policy1@novascotia.ca.

Comment puis-je présenter une demande?

1. Veuillez remplir le formulaire et le soumettre soit par courriel, soit par courrier postal :

Policy1@novascotia.ca

ou

Loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et participation du public au plan sur le changement climatique

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique

1903, rue Barrington, bureau 2085

Halifax (N.-É.) B3J 3L7

2. Lorsque nous aurons reçu votre demande de financement, vous recevrez un courriel de confirmation et/ou un appel téléphonique. Si votre demande est approuvée, nous vous enverrons une lettre de confirmation, que vous examinerez, signerez et nous renverrez. Nous vous enverrons alors un chèque pour le montant approuvé. Le procès entier prendra entre cinq et huit jours ouvrables, dépendant de votre emplacement dans la province.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

3. Une fois votre atelier terminé, veuillez nous envoyer un résumé écrit des discussions à : Policy1@novascotia.ca. Il peut s'agir de notes tirées de l'atelier ou de conversations, d'un résumé des principaux thèmes ou de faits saillants. **Veillez nous envoyer ce document d'ici au 26 juillet 2021.**
4. Lorsque nous aurons reçu votre document, un membre du personnel du ministère de l'Environnement et du Changement climatique fera un bref suivi téléphonique pour parler de la rétroaction de votre communauté.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals Act) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Freedom of Information and Protection of Privacy Act). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Qui présente la demande?

Personne-ressource :	
Organisation ou communauté :	
Téléphone :	
Courriel :	

Que prévoyez-vous faire?

Vous pourriez, par exemple, organiser un atelier virtuel, des entrevues en tête-à-tête ou une série de conversations, ou mener un travail de recherche. Vous trouverez également une Trousse d'animation d'atelier autonome à : CleanFuture.ca.

Quel type d'atelier planifiez-vous? Qui inviterez-vous?

Il peut s'agir de personnes qui travaillent pour votre organisation ou votre groupe communautaire, de personnes de votre organisation ou conseil d'administration, ou de personnes de votre communauté.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals Act) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Freedom of Information and Protection of Privacy Act). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Comment feriez-vous le suivi de ce que les gens disent?

Vous pourriez, par exemple, recueillir les avis durant un atelier virtuel ou lors d’entrevues téléphoniques individuelles, ou demander aux membres de votre groupe ou de votre communauté de vous les envoyer par courriel.

De quel montant avez-vous besoin? Comment le dépenserez-vous?

Vous pouvez demander un maximum de 2 000 \$. Les dépenses admissibles comprennent le temps de planification d’une réunion virtuelle ou d’une série de réunions, le temps de recherche, les coûts liés spécifiquement à la réunion et l’embauche d’une personne chargée d’animer les rencontres. Veuillez indiquer la répartition des coûts.

Dépense(s) proposée(s) :	Montant (\$)
	\$
	\$
	\$
	\$
TOTAL	\$

Quelle communauté représentez-vous?

Veuillez indiquer par un (X) le principal groupe que votre organisation dessert et/ou par lequel elle est dirigée :

Communautés	
Les personnes à faible revenu	
Les Afro-Néo-Écossais	
Les Mi’kmaq/Autochtones	
Les immigrants / nouveaux arrivants au Canada	
Les membres de la communauté 2SLGBTQIA+	
Les personnes handicapées	
Les jeunes (moins de 18 ans)	

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals Act) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Freedom of Information and Protection of Privacy Act). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Veillez nous faire parvenir votre formulaire rempli par courriel OU par la poste :

Policy1@novascotia.ca

ou

Courrier postal : Loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et participation du public au plan sur le changement climatique

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique

1903, rue Barrington, bureau 2085

Halifax (N.-É) B3J 3L7

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements transmis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la loi sur les objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals Act*) et le Plan sur le changement climatique pour la croissance propre seront régis par les dispositions de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*). Tous les renseignements soumis seront conservés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.